

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du jeudi 9 octobre 2014**

**Membres excusés :**

Mme DE SANTI Isabelle, Mme LEFEVRE Marinette

**Membres absents :**

M. MEYNARD Philippe, Mme BROUSSARD Chantal, Mme WILBOIS Jennifer,  
Mme PROVINCE Laurence, Mme MILLAUD Fabienne, Mme SOURBES Nathalie,  
Mme VILTET Valérie, Mme LE CORRE Jennifer,  
M. BESSE Maël, M. BERAGNE Charlie, M. MARSACQ Valentin,  
M. BERGAMIN Jérémy, M.ROBERT Candide.

**Membres présents : 15**

**Quorum :**

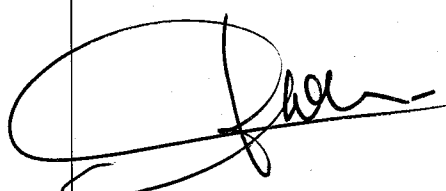

**15**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 juillet 2014,
3. Point sur la rentrée 2014,
4. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement,
5. Conventions et contrats,
6. Concessions de logements,
7. Questions diverses :
  - Calendrier trimestriel
  - Découpage des périodes de notation
  - Renouvellement de la labellisation « Lycée des métiers »

**Président :** Mme LAZCANO Brigitte, Proviseur

**Secrétaire :** M. LOCHÉ Jacques, Proviseur-Adjoint

<p>Le Secrétaire :</p> 	<p>Le Président :</p> 
--	--

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

⇒ Madame LAZCANO, la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance. 16 membres du Conseil d'Administration sont présents, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut siéger. Madame LAZCANO donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Son adoption est mise au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

⇒ Monsieur LOCHÉ (membre de droit) est nommé secrétaire de séance.

## **2. Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 juillet 2014**

⇒ Madame la Présidente du Conseil d'Administration présente le compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 juillet 2014. Son adoption est mise au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

⇒ M. QUEILLE intègre le Conseil d'Administration, Mme FAUQUE quitte la salle.

## **3. Point sur la rentrée 2014**

⇒ Madame la Présidente du Conseil d'Administration présente l'évolution de l'effectif d'élèves de l'établissement. Malgré une diminution des décisions d'orientation vers la voie professionnelle, l'effectif de l'établissement a progressé (autour de 330 élèves). Le pourcentage des élèves entrant est également en hausse (89.9%). On déplore une baisse de 6.6% des souhaits d'orientation (1<sup>er</sup> vœu) vers le Lycée des métiers SUD Gironde.

A la rentrée de septembre 2014, 11 places étaient toujours vacantes dans l'établissement. Actuellement la quasi-totalité a été comblée. Toutefois très peu d'élèves proviennent des Collèges voisins (14 élèves seulement dont 7 qui sont issus de la SEGPA locale). 38 élèves sont issus de la Zone d'Activité Pédagogique, 10% proviennent d'établissements hors-ZAP, 7% proviennent d'établissements hors-Académie.

Madame LAZCANO regrette les déperditions d'élèves de Terminale qui s'accroissent depuis quelques années. Elle l'explique notamment par le fait que beaucoup d'orientations se font par défaut dans l'établissement.

Elle exprime également son inquiétude au sujet de la 2<sup>nd</sup>e Bac Pro ELEEC dont l'effectif n'est toujours pas au complet (24 élèves / 30 places disponibles).

A l'heure actuelle, 10 filles ont intégré l'établissement. C'est encourageant, elles n'étaient que 4 l'an dernier. Un autre point de satisfaction important, le taux de redoublement dans l'établissement est très faible (<1%).

En revanche un enseignant en Electrotechnique est toujours absent pour maladie. Son remplacement partiel est assuré par les collègues de sa discipline. Il sera remplacé intégralement par M. LAFITTE (enseignant contractuel) à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Par ailleurs, M. DUMAS (Mathématiques) qui a quitté l'établissement le 30 septembre est remplacé à temps complet par M LALANNE (enseignant contractuel).

#### **4. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

- ⇒ Madame la Présidente du Conseil d'Administration présente son rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'année scolaire 2013-2014.  
Aucune question n'étant soulevée, Madame la Présidente soumet le projet au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Conventions et contrats**

- ⇒ Madame la Présidente rappelle que le Lycée des métiers SUD Gironde adhérait anciennement au GRETA Val de Garonne. Celui-ci étant remplacé par une structure plus importante, le GRETA EST Aquitaine, Madame la Présidente propose que l'établissement adhère à ce nouveau groupement d'établissement. Elle soumet cette adhésion au vote. La proposition d'adhésion au groupement d'établissements est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -29C**

- ⇒ Madame la Présidente soumet alors au vote la convention constitutive passée entre le Lycée des métiers SUD Gironde et le GRETA EST Aquitaine. La convention est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -30C**

- ⇒ Madame la Présidente demande au CA l'autorisation annuelle donnée au Chef d'Etablissement de passer des marchés et des conventions dans la limite des crédits ouverts au budget.  
L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -31C**

- ⇒ Madame la Présidente demande au CA l'autorisation de signer une convention avec la Mairie de LANGON pour la mise à disposition de l'installation sportive d'escalade de la salle DUROS (Escalade). Cette installation est régulièrement utilisée par les professeurs d'EPS de l'établissement. Une participation forfaitaire annuelle de 100€ est demandée ainsi que l'adhésion au règlement intérieur. L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement de signer cette convention est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -32C**

⇒ Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration quelle va signer une convention de don (7 établis de marque LANGLOIS cédés à l'établissement à titre gratuit) avec le Lycée Gustave EIFFEL de BORDEAUX.

⇒ Madame la Présidente indique que Monsieur DUBERNET Président de l'association « L'outil en main » souhaite dénoncer la convention signée l'an dernier entre cette association et l'établissement. Une nouvelle association « L'outil en main – LANGON 33 » implantée à LANGON (33) a vu le jour et proposera les mêmes services que la précédente.

Madame la Présidente explique aux membres du Conseil d'Administration que cette association sensibilise les élèves du Lycée au travail manuel. Le Conseil d'Administration prend acte de cette dénonciation.

L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement de signer cette nouvelle convention est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -33C**

⇒ Madame la Présidente demande au CA de renouveler l'autorisation donnée au Chef d'établissement de signer la convention passée entre l'association « Les compagnons de la veillée » représentée par Monsieur POMMAREL et le Lycée des métiers SUD Gironde. Cette association est impliquée dans le projet théâtre de l'établissement. L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement de signer cette nouvelle convention est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -34C**

⇒ Madame la Présidente demande au CA d'accorder l'autorisation au Chef d'établissement d'acquérir un objet confectionné « Portail métallique » (réalisé dans les ateliers de Structures Métalliques du Lycée) pour un montant de 501.32€. L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -35C**

⇒ Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'accorder l'autorisation au Chef d'établissement de recruter et renouveler les contrats des personnels AE (Assistants d'éducation), CUI (contrats uniques d'insertion) et AVS-AE-ASH (Assistante de Vie Scolaire – Assistante d'Education – Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés). L'autorisation donnée au Chef d'Etablissement est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Acte n° 2014 -36C**

## 6. Concessions de logements

- ⇒ Madame la Présidente indique que Monsieur POMMIES (ancien chef des travaux de l'établissement) va quitter le logement de fonction qu'il occupait. En effet appelé à de nouvelles fonctions, il a quitté l'établissement au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## 7. Questions diverses

### • Tarifs des objets dégradés

- ⇒ Madame la Présidente propose la nouvelle grille tarifaire des objets confectionnés au sein de l'établissement (voir tableau ci-dessous).

Livre égaré :	<b>prix d'achat</b>
Livre dégradé :	<b>6€</b>
Carnet de correspondance :	<b>3,50€</b>
Extincteurs déclenchés :	<b>40€</b>
Autres : au tarif de la réparation, sous réserve de la production d'une facture	

La proposition de grille tarifaire des objets dégradés au sein de l'établissement est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**  
**Acte n° 2014 -37C**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### • Délégation de signature

- ⇒ Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'accorder au Chef d'établissement l'autorisation de déléguer sa signature à Madame AZAGHOUGH la Gestionnaire de l'établissement.

Elle explique que c'est une démarche qui permettra de faciliter et d'assouplir le fonctionnement administratif de l'établissement.

L'autorisation accordée au chef d'établissement de déléguer sa signature est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

**Pour : 15**  
**Acte n° 2014 -38C**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Calendrier des périodes de notation**

⇒ Madame la Présidente indique que le conseil pédagogique du 2 octobre 2014 a proposé un nouveau découpage des périodes de notation au sein de l'établissement. Ce découpage permettra une meilleure cohérence du calendrier scolaire avec les périodes de stages.

<b>1<sup>er</sup> Trimestre</b>	Lundi 8 septembre 2014	Vendredi 28 novembre 2014	Du mardi 2 décembre au mercredi 10 décembre 2014
<b>2<sup>ème</sup> Trimestre</b>	Mercredi 3 décembre 2014	Vendredi 13 mars 2015	Du mardi 17 mars au jeudi 26 mars 2015
<b>3<sup>ème</sup> Trimestre</b>	Lundi 16 mars 2015	Vendredi 12 juin 2015	Du lundi 15 juin au jeudi 25 juin 2015
<b>1<sup>er</sup> Semestre</b>	Lundi 8 septembre 2014	Vendredi 23 janvier 2015	Du lundi 26 janvier au jeudi 5 février 2015
<b>2<sup>ème</sup> Semestre</b>	Lundi 26 janvier 2015	Vendredi 12 juin 2015	Du lundi 15 juin au jeudi 25 juin 2015

Découpage trimestriel pour les classes de 3<sup>o</sup> Prépa-pro, de 1<sup>o</sup> CAP et de 2<sup>nde</sup> BAC Pro et découpage semestriel pour les classes de 1<sup>ère</sup> BAC Pro, de Terminale CAP et BAC Pro. Elle propose aux membres du Conseil d'Administration d'entériner cette proposition. Elle explique que c'est une démarche qui permettra de faciliter et d'assouplir le fonctionnement administratif de l'établissement. Le calendrier des périodes de notation est soumis au vote et est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **Information :**

Le prochain Conseil d'Administration (budget) aura lieu le 25 novembre 2014.

- **Information :**

Conformément à la décision de Monsieur DUGRIP, Recteur de l'Académie de Bordeaux, les cours du 15 mai sont annulés et remplacés par le mercredi 8 avril (après-midi) et 6 mai (après-midi).

- **Information :**

Le salon AQUITEC aura lieu cette année le 29, 30 et 31 janvier 2015. Le Lycée participera encore cette année à ce salon.

- **Information :**

Les portes ouvertes de l'établissement sont alignées avec les portes ouvertes du Lycée Jean MOULIN de LANGON. Cette manifestation aura donc lieu le samedi 11 avril. Cet alignement devrait permettre de faciliter la fréquentation des deux établissements.

- **Information :**

La commission de labellisation a donné son accord pour renouveler pour une durée de 5 ans le label « Lycée des métiers » de l'établissement.

- **Information :**

Le CFA de l'établissement est désormais rattaché au Lycée Professionnel de Saint Paul Les DAX (64) qui est un pôle « bois » identifié en Aquitaine.

**A 19h02** L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.